

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***11068039***TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES**22 AVR. 2011**

N°

Greffe

Dénomination : VIBEX

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège : rue des Croisettes, 16, à 7850 ENGHEN (EX MARCQ)

N° d'entreprise : 0475.706.311

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "VIBEX", ayant son siège social à 7850 Enghien (ex Marcq) rue des Croisettes, 16, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0475.706.311; société constituée suivant acte reçu par le notaire Leclercq Jean-Pol, ayant résidé à Enghien le quatorze septembre deux mil un, publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf octobre deux mil un sous le numéro 282 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par le Notaire Bernard CLAEYS, en date du 18/03/2011, en cours de publication au moniteur belge., en vertu d'un acte reçu par le notaire Bernard CLAEYS, de résidence à Enghien, le 31/03/2011,

L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution – Modification de l'objet social**A) Rapport**

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément à l'article 413 du Code des sociétés dont ses membres confirment en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

Au rapport des administrateurs, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31/12/2010.

Ce rapport demeurera ci-annexé, pour être déposé au greffe du tribunal de commerce avec une expédition du présent procès-verbal.

B) Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social en remplaçant l'article 3 des statuts par le texte suivant:

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes prestations de services, se rapportant directement ou indirectement à :

Le stockage, la transformation et la commercialisation de produits de l'agriculture et principalement de pommes de terre.

L'achat en commun de matières premières pour l'agriculture ainsi que la vente en commun de produits agricoles.

L'exercice de mandats de gestion ou de liquidation d'autres personnes morales.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont

Bernard CLAEYS, NOTAIRE

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Soc. civile sous forme de Soc. privée à responsabilité limitée.
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers



de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée

Deuxième résolution – Pouvoir d'exécution:

L'assemblée confère tous pouvoirs aux administrateurs pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée